



# Agenda 21 de la commune de Lavigny : *Réalisations et pistes d'actions*



Juin 2016

« Garantir un cadre de vie durable  
pour nous, pour nos enfants et  
pour l'environnement »



# Contexte

## Le développement durable à Lavigny

Les autorités de Lavigny se sont engagées depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Elles ont comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

Suite à une analyse de la politique communale en matière de développement durable au moyen de l'outil Facteur 21 entre 2003 et 2006, les autorités de Lavigny se sont engagées sur la voie du développement durable en signant une déclaration d'engagement.

Un plan d'actions Agenda 21 et Energie a ensuite été élaboré. Celui-ci contient un ensemble d'actions concrètes et cohérentes visant à matérialiser la stratégie et les objectifs de développement durable contenus dans la déclaration d'engagement.

En parallèle, une démarche Cité de l'énergie a permis de compléter l'analyse et le catalogue d'actions dans les domaines Energie et Mobilité. Dans ce cadre, la commune de Lavigny a obtenu la reconnaissance Partenaire en processus en 2015 et s'est engagée à obtenir le label Cité de l'énergie dans les 4 ans.

## Les enjeux

Le développement durable poursuit trois objectifs : une croissance économique durable (efficacité économique), une cohésion sociale offrant à toutes et tous un accès à l'emploi avec une bonne qualité de vie (solidarité sociale) et la protection ainsi que l'amélioration de l'environnement (ressources naturelles). Les trois pôles du développement durable sont indissociables et doivent être équilibrés pour être durables. Ainsi, les problèmes environnementaux sont souvent liés à des problèmes socio-économiques et l'économie a des impacts sur le social et l'environnement. A ces trois dimensions, on associe généralement une quatrième : la gouvernance. L'humain est au cœur du projet de développement durable. Il s'agit d'un projet global qui vise à renforcer la démocratie – en favorisant la participation de la population aux prises de décisions – et l'équité sociale dans le monde et entre les générations.

Tous les échelons territoriaux, de la commune à la région, en passant par les villages, les villes, les cantons, les parcs naturels régionaux et les pays, peuvent mettre en œuvre le développement durable. La responsabilité d'une commune dans une démarche de développement durable est de répondre, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux énoncés lors du Sommet de Rio en 1992. Le but est de chercher l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable, de l'intégrer dans tous les domaines politiques et d'aspirer à un partenariat entre les autorités, la société civile et le secteur privé. Un développement durable doit intégrer la maîtrise et la gestion des ressources, de l'espace et des activités, le court et le long terme, le local et le global.



# L'Agenda 21 de Lavigny

## Qu'est-ce qu'un Agenda 21?

Un Agenda 21 local est l'un des outils de transcription dans la réalité du développement durable. La notion d'« agenda » est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir, « programme ». Ainsi, c'est un programme d'actions concrètes répondant aux défis qu'une commune entend relever, un ensemble de résolutions qu'une commune s'engage à respecter pour préserver l'avenir de la commune et assurer un mieux vivre à toutes et tous. Plus simplement, l'agenda 21 local est un document qui fixe un projet de territoire pour dix ou quinze ans, basé sur une gestion économe, équitable et intégrée au territoire. Il doit répondre à des enjeux pour le futur.

### **Concrètement, l'Agenda 21 de Lavigny est composé de :**

- Une déclaration d'engagement et un programme de politique énergétique qui donnent les orientations stratégiques de la politique communale en matière de développement durable, et qui contiennent la vision et les objectifs que la commune s'engage à réaliser à court, moyen et long terme dans les quatre axes choisis : Mobilité, Energie - climat, Prospérité sociale et Participation.
- Un plan d'actions Agenda 21 et Energie qui répond à ces engagements, et qui permet de planifier et de suivre la mise en œuvre d'actions autour de 13 actions phares.

L'organisation et les tâches ont été définies en 2010. La Municipalité *in corpore* pilote la démarche. La Commission Agenda 21, constituée en 2011, puis réactivée en 2015, se réunit plusieurs fois par an, et a pour rôle la mise en œuvre d'actions, leur suivi et la proposition de nouvelles actions. Le projet est coordonné par le Municipal responsable du développement durable.

# Les engagement et les objectifs de Lavigny

La déclaration d'engagement des autorités de Lavigny, signée en 2007, est une stratégie de développement durable qui comprend une vision, des champs d'actions, des objectifs, des moyens de mise en œuvre et des indicateurs pour le contrôle des résultats.

Les autorités se sont ainsi engagées à mettre en œuvre une politique communale répondant aux critères du développement durable, en fixant des objectifs pour le développement de la commune et se donnant les moyens de contrôler leur mise en œuvre et d'assurer une amélioration continue.

**Pour concrétiser leur démarche et la rendre visible à la population, les autorités de Lavigny ont retenu, dans le cadre de cette déclaration d'engagement, la vision suivante :**

« Garantir un cadre de vie durable  
pour nous, pour nos enfants et  
pour l'environnement »

**Et les quatre objectifs suivants :**

<b>Prosperité sociale :</b>	Garantir le cadre de vie et les conditions de développement de Lavigny
<b>Participation, communication :</b>	Intégrer les actrices et acteurs du territoire à la mise en œuvre du développement durable
<b>Mobilité durable :</b>	S'engager pour une politique de mobilité durable permettant à chacun·e de rester mobile
<b>Energie climat :</b>	Répondre aux enjeux climatique à l'échelle locale, en s'engageant pour une politique énergétique

Cette déclaration est utilisée comme fil rouge pour les actions développement durable de Lavigny.

# Démarche complémentaire : programme de politique énergétique

La commune de Lavigny a défini une stratégie de développement énergétique durable qui est détaillée dans son programme de politique énergétique. Celui-ci, élaboré dans le cadre du processus Cité de l'énergie, détermine des objectifs et des mesures permettant de concrétiser cette stratégie. Le programme de politique énergétique complète la déclaration d'engagement et permet de développer les axes Energie-Climat et Mobilité durable de celle-ci.

**La Municipalité souhaite atteindre les objectifs de la Société à 2000 watts et suit les objectifs nationaux et cantonaux en matière de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de l'efficacité énergétique et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale.**

## Le plan d'actions Agenda 21 et énergie

Le plan d'actions Agenda 21 et Energie de la commune de Lavigny a été élaboré en 2010. Il contient les actions que la commune s'engage à réaliser à court terme et présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à matérialiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques de la déclaration d'engagement sur la voie du développement durable et du programme de politique énergétique. Il est composé d'un tableau de bord qui permet de visualiser les actions, les priorités, la planification trimestrielle de 2010 à 2018 et les responsabilités. Il permet le suivi et le contrôle des activités en cours et la planification des activités futures.

Ce tableau de bord est mis à jour et suivi régulièrement par le Municipal Agenda 21 et la conseillère développement durable. Une grande mise à jour a été réalisée en 2015 dans le cadre de l'élaboration du programme de politique énergétique communal. Il a été validé en octobre 2015 par la Municipalité de Lavigny.

Le plan d'actions Agenda 21 et Energie a été conçu autour des quatre axes retenus dans la déclaration d'engagement de Lavigny : Prospérité sociale ; Participation et communication ; Mobilité durable ; Energie et climat.

### Ces quatre thèmes sont déclinés en 13 actions phares :

- Activités culturelles et manifestations
- Soutien à la population
- Information, sensibilisation
- Dialogue, concertation
- Collaboration avec l'Institution
- Modération trafic et stationnement
- Transports publics
- Mobilité douce
- Politique énergétique durable et planification
- Approvisionnement énergétique
- Gestion de l'eau
- Bâtiments communaux et installations
- Espaces naturels et biodiversité

# Evaluation

## Récolte d'indicateurs

Il est nécessaire, pour une commune qui s'engage sur la voie du développement durable, de faire le point régulièrement sur les actions mises en œuvre : quels sont les progrès accomplis? que reste-t-il à faire? Il est pour cela nécessaire de définir des éléments mesurables, des indicateurs.

Dans le cadre de l'élaboration de la déclaration communale d'engagement sur la voie du développement durable, des indicateurs de suivi ont été sélectionnés. La récolte annuelle d'indicateurs sera réalisée prochainement et un système de suivi et d'évaluation des résultats sera également mis en place.

## Evaluation de la durabilité

Il est prévu de tester l'utilisation d'une grille d'évaluation de la durabilité des projets pour tous les dossiers de grande importance soumis au Conseil général. Il s'agit de trouver et adapter une grille d'évaluation utilisable et compréhensible par toutes et tous, permettant de simplifier les démarches et non de les compliquer.

L'évaluation de la durabilité a pour but de renforcer la prise en compte des principes du développement durable lors de l'élaboration de projets et de décisions politiques.

Cela implique de vérifier la compatibilité d'un projet avec les trois dimensions du développement durable, en mettant en évidence ses effets positifs et négatifs sur l'économie, la société et l'environnement d'un territoire ou d'une collectivité, à court et à long termes, et dans une perspective tant locale que globale.



# Mise en œuvre

## Actions phares

Depuis 2009, des actions sont mises en œuvre en continu, que ce soit par la Municipalité, par la commission Agenda 21 ou par d'autres actrices et acteurs, en suivant les quatre axes de la déclaration communale d'engagement sur la voie du développement durable.

Les actions réalisées sont classées selon ces quatre axes et sont détaillées sous forme de douze fiches d'actions phares. Pour chaque action phare, l'engagement de la commune de Lavigny est rappelé, les enjeux généraux sont abordés, les réalisations et les projets sont détaillés. Chaque fiche se termine sur des possibilités d'actions concrètes que chacune et chacun peut réaliser à son échelle.

Pour la période 2016-2020, la Municipalité de Lavigny a prévu de mettre l'accent sur l'obtention du label Cité de l'énergie et de se consacrer en priorité aux actions en lien avec l'énergie, la mobilité et le climat.





## ■ Prospérité sociale

*Garantir le cadre de vie et les conditions de développement de Lavigny*

Un développement sociétal durable se fonde sur une société solidaire et équitable.

Les inégalités sociales et économiques, l'allongement de la vie et l'évolution des modèles familiaux notamment, posent un défi en terme de maintien de la cohésion sociale.

Dans cette perspective, il est essentiel de faciliter la mixité sociale et d'encourager le dialogue entre générations.

La réalisation de projets participatifs et culturels contribue à l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers et à la promotion d'un mode de vie sain.



# Activités culturelles et manifestations

**Engagement :** *Donner à la population des possibilités de rencontres et d'échanges interculturels et intergénérationnels*

## Enjeux

Le développement durable et l'épanouissement culturel se nourrissent mutuellement. L'épanouissement social et culturel de l'individu est un but majeur du développement humain. L'encouragement de la culture joue donc un rôle très important. Il s'agit de concrétiser la promotion et la médiation de la diversité culturelle ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les milieux et les groupes d'âges de la population.

## Que fait Lavigny ?

La Municipalité de Lavigny favorise la mise à disposition d'espaces de rencontre et d'échanges, notamment en soutenant les sociétés et les clubs locaux. Elle organise annuellement une journée coup de balai, une journée des personnes âgées, la tournée du Père Noël, participe annuellement au Marché aux fleurs de l'Institution et au match aux cartes de la Jeunesse et propose également des manifestations ponctuelles, comme les 30 ans de la Maison de commune ou le Marché de printemps en 2015, une rencontre à la déchetterie autour du thème du tri des déchets et une visite de l'usine de méthanisation en 2014. Un calendrier regroupant les manifestations de l'année est réalisé chaque année.

Deux icônes culturelles communales sont par ailleurs en cours de classement au patrimoine immatériel suisse : l'Ancienne Pompe à bras et le Calendrier de l'Avent de l'Institution.

## L'action se poursuit

La Municipalité de Lavigny entend poursuivre le soutien aux sociétés et clubs locaux et l'organisation de manifestations.

## Que puis-je faire ?

Je participe à la vie culturelle de Lavigny en tant que membre d'une société locale ou comme bénévole lors d'une manifestation organisée par la commune.



# Soutien à la population

**Engagement :** Assurer la qualité de vie en développant les échanges et la solidarité

## Enjeux

Il s'agit de renforcer le capital social, soit la somme des facteurs qui favorisent la vie en communauté, la confiance mutuelle et donc le développement de la société. Le soutien à la population passe également par l'encadrement extrafamilial des enfants, essentiel pour celles et ceux qui veulent ou doivent concilier vie familiale et professionnelle, la prévention des dépendances ou encore la promotion de l'égalité des chances.

## Que fait Lavigny ?

La Municipalité de Lavigny s'engage pour la création et le maintien du lien social. Elle est particulièrement attentive au maintien d'un contact direct et personnel avec, notamment, les personnes âgées, les jeunes et les familles à faibles revenus.

Afin de soutenir les parents, une UAPE (Unité d'accueil pour les écoliers) a été mise en place, d'abord dans les bâtiments de l'institution de Lavigny, puis dans un portakabin. La Municipalité de Lavigny collabore, dans le cadre du réseau AJEMA, avec la crèche-garderie et le réseau de mamans de jour (AMF). Depuis 2015, les nouveaux parents reçoivent gratuitement les « messages aux parents » de Pro Juventute, qui fournissent des conseils pratiques en lien avec le développement et l'éducation d'un enfant. Lavigny partage un animateur de rue avec ses communes voisines pour accompagner les jeunes qui en ont besoin.

En raison de l'emplacement de l'Institution sur son territoire, la commune est très sensible au thème de l'accès aux bâtiments publics, aux transports publics et aux espaces de loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Les adaptations nécessaires sont réalisées dès que cela est possible.

La Municipalité de Lavigny se préoccupe du thème de l'approvisionnement de base et elle fait tout son possible pour que le magasin puisse rester au village. Depuis 2012, le magasin assure également un service de poste.

## L'action se poursuit

La construction d'une UAPE définitive a été mise à l'enquête fin 2015 pour une réalisation fin août 2016. La Municipalité de Lavigny a également un projet de rénovation de la Maison des jeunes en logements à prix modérés.

## Que puis-je faire ?

Je propose mon aide à ma voisine retraitée et l'accompagne pour aller faire ses courses. Nous passons ainsi un peu de temps ensemble et cela la soulage du poids des courses.



## ■ Participation, communication

*Intégrer les parties prenantes du territoire (population, associations, entreprises, partenaires socio-culturels) à la mise en œuvre du développement durable.*

Toute démarche de développement durable est, par essence, un processus d'apprentissage. Les progrès se font autant par amélioration continue que grâce à la sensibilisation des actrices et acteurs communaux et des partenaires. Ainsi, la communication sur les démarches et les stratégies d'optimisation

entreprises est l'un des gages d'un ancrage réussi du développement durable au niveau local.

La participation de toutes les parties prenantes de la commune (la population, les associations, les entreprises, les autorités, ... ) au développement durable est un principe de base qui est souligné dans la déclaration de Rio.



# Information, sensibilisation

**Engagement :** *Renforcer la communication*

## **Enjeux**

La communication est incontournable pour sensibiliser au développement durable. Elle permet de prendre conscience des problèmes ; de présenter et de rendre accessibles les solutions, les innovations technologiques et les nouvelles infrastructures ; d'influencer les points de vue et, par conséquent, l'opinion publique. De plus, pour améliorer la visibilité et renforcer l'acceptation de la démarche de développement durable communale, il est essentiel de communiquer régulièrement sur celle-ci et sur son avancement en utilisant différents canaux d'information. Ainsi, par exemple, organiser une opération « Coup de balai » est susceptible de mobiliser un certain nombre de citoyennes et citoyens, notamment des enfants, qui continueront à être davantage attentifs au tri des déchets, aux impacts économiques, esthétiques et biologiques du « jeter sauvage » et à la question de la gestion des ressources en général. Mieux informés, et par effet d'entraînement, ils seront plus à même de changer leurs habitudes.

## **Que fait Lavigny ?**

La population est informée au travers de tout-ménages et du site internet. Un rafraîchissement de celui-ci est en cours, en collaboration avec la Commission Agenda 21. Un stand lors du marché de printemps de 2015 a également permis d'informer sur les ampoules LED.

La Municipalité met à profit les assemblées communales pour informer sur la politique énergétique, sur l'obtention du label Cité de l'énergie du label, et pour recueillir les réactions. En 2015, les membres du conseil ont également assisté à un cours sur les thématiques du développement durable.

## **L'action se poursuit**

La Municipalité souhaite montrer son engagement actuel en le communiquant à toute la population. Pour ce faire, elle a prévu de communiquer régulièrement sur sa stratégie développement durable et énergie et d'informer sur l'atteinte des objectifs fixés. Une soirée d'information plus spécifique pour les propriétaires privés est également envisagée. Enfin, une collaboration avec la société de Jeunesse sur le thème de l'énergie pourrait être mise en place.

## **Que puis-je faire ?**

Je m'informe sur les actions entreprises par ma commune en faveur du développement durable et je fais part de mes suggestions en la matière.



# Dialogue, concertation

**Engagement :** *Promouvoir une démarche citoyenne et active*

## **Enjeux**

La participation de la société civile aux démarches communales de durabilité est un moyen de montrer l'exemple et de sensibiliser la population aux multiples enjeux du développement durable. Cela permet aussi à la commune de renforcer le dialogue et d'établir des liens de confiance. En participant au développement de leur commune ou leur organisation, les habitantes et les habitants se sentent impliqués et motivés. Cet engagement renforce aussi leur sentiment d'appartenance.

## **Que fait Lavigny ?**

La Municipalité encourage activement le dialogue avec la population et favorise sa participation. Une Commission Agenda 21 a été constituée en 2011 et réactivée en 2015, avec trois nouvelles personnes. La Commission s'implique dans l'organisation de manifestations ou d'actions de sensibilisation, ainsi que dans d'autres projets tels que le rafraîchissement du site internet communal ou le kit d'informations pour les nouveaux habitants.

La Commission Agenda 21 a installé une boîte d'échanges à la déchetterie pour permettre le troc d'objets entre la population, inaugurée lors de la Journée Coup de Balai 2016. Une boîte d'échanges de livres a été installée dans le hall de la Maison de commune et sera inaugurée en septembre 2016.

## **L'action se poursuit**

A moyen terme, une démarche participative est prévue pour consulter la population et compléter les actions de l'Agenda 21, afin de donner à toutes et tous la possibilité de participer aux actions de l'Agenda 21.

## **Que puis-je faire ?**

Je rejoins la Commission Agenda 21 pour participer à la mise en œuvre d'actions, ou je m'engage sur un projet ponctuel de développement durable. Pour le faire, je prends contact avec le secrétariat municipal.



# Collaboration avec l'institution

**Engagement :** *Maintenir et améliorer les échanges avec l'Institution*

## Enjeux

L'institution de Lavigny est un partenaire important de la commune, et un acteur économique conséquent, puisque l'Institution emploie près de 600 personnes, qu'elle accueille environ 300 pensionnaires et que sa propriété s'étend sur 80 hectares qui abritent le département hospitalier et psychopédagogique de l'Institution, ainsi que des lieux de vie et des ateliers socioprofessionnels.

## Que fait Lavigny ?

Le Syndic rencontre régulièrement le directeur de l'Institution. Des discussions ont eu lieu notamment sur les questions énergétiques. Dans le cadre du plan mobilité de l'institution, une collaboration a eu lieu pour améliorer l'offre en matière de transports publics.

Des manifestations sont également organisées en collaboration avec l'Institution : vente de production de l'atelier de l'Institution lors du marché de Noël, Marché de printemps avec vente de fleurs de l'Institution et vide-grenier.

De plus, l'Institution de Lavigny est membre de la Fédération des Hôpitaux Vaudois. Dans ce cadre, elle s'engage pour la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement : elle est signataire d'une charte de développement durable de la FHV et utilise exclusivement du courant électrique provenant de sources renouvelables.

## L'action se poursuit

D'autres actions sur le thème de l'énergie, de la mobilité ou du développement durable (comptabilité énergétique des bâtiments, apéro énergie, Bike to work, energy day, manifestation énergie) pourraient être menées en collaboration avec l'Institution de Lavigny, et une convention d'objectifs CO<sub>2</sub> pourrait être discutée.

## Que puis-je faire ?

J'offre un peu de mon temps en tant que bénévole auprès de l'institution de Lavigny. Je vis ainsi des relations privilégiées avec les résidents et les patients de l'Institution.



## ■ Mobilité

*S'engager pour une politique de mobilité durable permettant à chacun·e de rester mobile.*

La mobilité est l'épine dorsale du développement territorial. Une politique des transports durable doit permettre de satisfaire les besoins de mobilité de la population et de l'économie et assurer une desserte adéquate des régions, tout en réduisant l'impact du trafic sur les personnes et sur l'environnement.

L'efficacité environnementale des transports s'est améliorée au cours des dernières décennies. Le renversement de tendance n'est toutefois pas encore suffisant en ce qui concerne la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Ces dernières années, la répartition modale, c'est-à-dire la répartition entre trafic individuel motorisé, transports publics et mobilité douce, s'est légèrement modifiée au profit des deux derniers modes de transport. La part des transports publics dans le transport de personnes a atteint 21%, ce qui est plus qu'au milieu des années 1980 (16%), mais encore beaucoup moins que la part du trafic individuel motorisé dont le volume continue d'augmenter.



# Modération du trafic et stationnement

**Engagement :** *Favoriser une mobilité responsable*

## **Enjeux**

Les transports individuels en voiture sont responsables d'une part importante des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse. Sachant que 23 % des distances de déplacement sont dévolues au travail et 45 % aux loisirs, il est judicieux de rechercher des solutions pour diminuer cette tendance. La mobilité durable en est une, l'utilisation optimale des véhicules individuels en est une autre.

## **Que fait Lavigny ?**

Une analyse de la situation du point de vue technique de la circulation et de l'aménagement a été réalisée et une planification globale en a découlé. Différents aménagements ont été réalisés ces dernières années. Des modifications de circulation et des améliorations ont été réalisées sur la RC 30 (l'axe principal) côté Lausanne et des flots de ralentissement ont été posés côté Genève. Au Carrefour de St-Livres, des travaux ont eu lieu en 2015 pour améliorer la fluidité du trafic. La rue du Village est devenue à sens unique et des places de parc ont été créées.

Les actions de régulation du trafic sont réalisées à environ 70%, il y a des trottoirs partout et les zones sont sécurisées pour les piétons.

Des mesures de vitesse sont effectuées régulièrement.

## **L'action se poursuit**

En fonction du besoin et des demandes de la population, un emplacement pour une voiture de carsharing Mobility pourrait être envisagé.

## **Que puis-je faire ?**

Je fais du co-voiturage (avec une collègue, un voisin, etc.) pour me rendre au travail.



# Transports publics

*Engagement : Améliorer l'offre en transports publics*

## **Enjeux**

En Suisse, le réseau de transports en commun (trains, bus, cars postaux, trams, bateaux) couvre quelques 28'000 km<sup>2</sup>! Autant dire qu'une large majorité de lieux de départ et d'arrivée potentiels sont atteignables par les transports publics.

## **Que fait Lavigny ?**

Des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour améliorer l'offre en transports publics, en collaboration avec l'institution de Lavigny et les communes voisines. La cadence a été augmentée à la demi-heure entre 6h et 19h et la desserte est bonne, l'amplitude des horaires quotidiens est adaptée aux besoins, les connexions se font bien vers les trains régionaux. Le week-end, il y a un service pyjama à 0h30 et 1h30.

En 2015, suite à une enquête sur les besoins de la population en matière de transports publics pour la plage horaire 19h-24h, deux nouvelles courses ont été créées entre 19h et 21h dans les deux sens.

## **L'action se poursuit**

La Municipalité de Lavigny agit en continu pour assurer un réseau de transports publics aussi performant que possible. L'augmentation des cadences sur Etoy le week-end est en discussion et l'amélioration de la ligne sur Allaman est souhaitée.

## **Que puis-je faire ?**

J'utiliser les transports publics aussi souvent que possible, aussi bien pour me rendre au travail que pour mes loisirs.



# Mobilité douce

**Engagement :** *Encourager les modes de transports doux*

## Enjeux

Un tiers des déplacements en voiture représentent moins de 3 km et la moitié moins de 5 km. Cette distance peut être effectuée à vélo ou à pied, ce qui comporte de nombreux avantages : liberté de mouvement totale (pas d'horaires, pas d'itinéraires fixés à l'avance) ; efficacité ; faible coût ; respect de l'environnement ; bienfaits pour la santé.

## Que fait Lavigny ?

Il y a un réseau de chemins piétonniers attrayant couvrant tout le territoire. Il y a des systèmes de guidage des piétons, et une signalisation.

Il n'y a pas d'endroit dangereux et des mesures ont été prises pour assurer la sécurité sur le chemin de l'école : les routes peuvent être traversées en sécurité, il y a des patrouilleurs pour aider à traverser l'axe principal et la commune fait des campagnes de promotion de la sécurité des cheminements scolaires.

En raison de la présence de l'Institution de Lavigny, tous les endroits stratégiques du village ont des accès abaissés : le magasin, l'auberge, la salle de gym, sauf l'administration. Il y a aussi des feux clignotants à certains endroits.

La circulation à vélo est sûre et agréable. Les itinéraires cyclables vont de Morges à Rolle et sont indiqués. Il y a des parcs à vélos couverts à l'Auberge, à l'école, à la Grande Salle. Il y a aussi des places à l'Institution sous le parking couvert.

## L'action se poursuit

La Municipalité souhaite organiser une manifestation ou une action de sensibilisation sur le thème de la mobilité, en collaboration avec la Commission Agenda 21. Cela pourrait être un thème lors d'un prochain Marché de Printemps.

La Commission Agenda 21 pourrait également travailler sur la mise en place d'un service à domicile de livraison ou de récolte de déchets à vélo.

## Que puis-je faire ?

Je renonce à ma voiture pour mes petits déplacements. À pied ou à vélo, j'ai l'occasion de faire des rencontres et je pratique une activité physique idéale pour ma santé.



## ■ Energie et ressources

*Répondre aux enjeux climatique à l'échelle locale, en s'engageant pour une politique énergétique.*

La consommation d'énergie peut être qualifiée de durable lorsque les besoins de l'économie et de la société peuvent être satisfaits par une utilisation rationnelle de l'énergie, avec une consommation de ressources sensiblement réduite et en recourant autant que possible à des sources d'énergie renouvelables.

La « société à 2000 watts » est une vision à long terme. Ce modèle montre qu'il serait possible de réduire les besoins en énergie primaire d'environ deux tiers en

améliorant considérablement l'efficacité énergétique, en soutenant systématiquement les énergies renouvelables, et en encourageant de nouveaux modes de vie et de travail qui sont moins gourmands en énergie et offrent une meilleure qualité de vie. Trois quarts des besoins pourraient alors être couverts par des agents renouvelables et les émissions annuelles de gaz à effet de serre seraient réduites à une tonne de CO<sub>2</sub> par personne et par année.



# Politique énergétique durable et planification

**Engagement :** *Augmenter l'efficacité énergétique à l'échelle communale et mettre en œuvre une politique énergétique durable.*

## Enjeux

L'empreinte écologique de la Suisse est plus de quatre fois supérieure à sa bio-capacité. Elle atteint actuellement 5 hectares globaux (gha) par personne, alors que la bio-capacité de notre pays s'élève seulement à 1,2 gha par personne. Autrement dit, nous dépassons largement la capacité de la nature à produire des matières premières et à neutraliser les polluants résultants. Or, la consommation d'énergie fossile est la cause principale de cette forte empreinte écologique. Cela représente 65 % des dégagements de CO<sub>2</sub>.

## Que fait Lavigny ?

La Municipalité de Lavigny est consciente des enjeux énergétiques et cela depuis plusieurs années. En 2004, elle a réalisé un premier diagnostic de sa politique énergétique. Afin de poursuivre son but de mener une politique énergétique durable et cohérente, elle a entrepris en 2010 la réalisation de son concept énergétique.

La commune de Lavigny a obtenu la reconnaissance Partenaire en processus Cité de l'énergie en automne 2015. Cette reconnaissance est octroyée aux communes qui se sont dotées d'une stratégie de politique énergétique, d'objectifs (réduction de la consommation d'énergie, augmentation de la part d'énergie renouvelables, augmentation de l'efficacité énergétique) et d'une planification énergétique durable et cohérente permettant d'obtenir le label Cité de l'énergie dans les 4 ans.

## L'action se poursuit

Afin de suivre au mieux les résultats de sa politique énergétique et l'atteinte des objectifs fixés, un système d'indicateurs permettant de récolter et tenir à jour des données chiffrées, et basé sur le profil énergétique du concept énergétique, sera mis en place en 2016-2017.

En demandant la reconnaissance Partenaire en processus, la commune de Lavigny s'est engagée à obtenir le label Cité de l'énergie dans les 4 ans. Pour la période 2016-2020, l'accent sera donc mis sur la réalisation d'actions dans le domaine énergie et mobilité qui lui permettront d'obtenir le label.

## Que puis-je faire ?

Je répare ou je remplace mes vieux appareils gourmands en énergie par des appareils de la classe énergétique la plus performante et je débranche complètement mes appareils plutôt que de les laisser en mode veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



# Approvisionnement énergétique

*Engagement : Augmenter le recours aux énergies renouvelables.*

## Enjeux

Actuellement, la consommation d'énergie en Suisse s'élève à 5'500 watts par habitant. Les objectifs de la Société à 2000 watts sont techniquement réalisables, mais nécessitent de profonds changements. Une modification des modes de consommation et d'utilisation des énergies et une amélioration des infrastructures vers une meilleure efficacité énergétique sont requises. Le but de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération est de diminuer fortement la consommation d'énergie et d'augmenter de manière significative la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de la Suisse.

## Que fait Lavigny ?

Dans le cadre du processus Cité de l'énergie, la commune de Lavigny a fixé des objectifs qui doivent contribuer à renforcer l'efficacité énergétique, et développer les énergies renouvelables, notamment locales, afin d'aller dans le sens de la société à 2000 watts.

L'électricité est distribuée à 90% par Romande Energie, et à 10% par la SEFA pour le Vallon de l'Aubonne. En terme de production d'électricité renouvelable sur le territoire, SEFA produit environ 12 Mio de Kwh, avec une petite centrale hydraulique, et de nombreux panneaux photovoltaïques qui ont été installés sur les toitures ces dernières années. Cela représente, selon l'analyse menée dans le cadre du processus Cité de l'énergie, environ 90% du potentiel de production sur le territoire communal.

Le gaz est fourni par Valgaz et distribué par la commune de Lavigny. La stratégie communale de Lavigny concernant le gaz est d'augmenter au maximum la part de gaz dans le chauffage, et d'encourager le passage du mazout au gaz.

La gestion des déchets est en place. Il y a des directives communales sur le tri et un règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination. Les déchets verts sont valorisés par Eco-recyclage, entreprise située sur le territoire communal, qui produit ensuite du biogaz pour le chauffage qui est réinjecté dans le réseau Holdigaz.

## L'action se poursuit

L'extension et la densification du réseau de gaz font partie de la stratégie énergétique communale. La possibilité de louer le toit de la Salle communale pour produire de l'électricité solaire, via un système de contracting, et la possibilité d'augmenter la production photovoltaïque sur le toit de l'école seront étudiées. Un système d'incitations pour que les particuliers installent des panneaux photovoltaïques devra également être étudié.

## Que puis-je faire ?

**Je choisis auprès de mon fournisseur d'électricité un approvisionnement à 100% d'origine locale et de sources renouvelables.**



# Gestion de l'eau

*Engagement : Encourager la mise en réseau de l'eau des communes environnantes.*

## Enjeux

Contrairement aux idées reçues, l'eau n'est pas une ressource inépuisable ! Elle a une fonction écologique importante, mais aussi des fonctions économiques et sociales en rapport avec l'exploitation de l'énergie hydraulique et de l'eau potable. Le souci principal d'un distributeur est d'assurer la distribution d'une eau de qualité irréprochable aux consommateurs. Pourtant les réseaux d'approvisionnement sont de grands consommateurs d'électricité, à cause des pompes notamment. En Suisse, plus de 20% de la consommation d'électricité des collectivités publiques sont utilisés pour la distribution d'eau. Il y a deux manières d'optimiser un réseau de distribution. Premièrement : traquer toutes les pertes et fuites (chaque m<sup>3</sup> non pompé sera autant d'électricité non consommée par les pompes). Deuxièmement : remplacer les pompes en veillant à leur bon dimensionnement, à leur rendement et en s'assurant qu'elles sont munies de variateurs de puissance. Ces deux manières d'agir sont complémentaires. Pour terminer, le traitement des eaux usées est coûteux et consomme de l'énergie.

## Que fait Lavigny ?

La commune de Lavigny est très active dans le domaine de la gestion de l'eau et de son approvisionnement. L'eau est distribuée par la commune. La connexion du réseau d'eau avec celui de Saint-Livres a été réalisée.

L'efficacité énergétique des installations d'approvisionnement (captage, traitement et distribution d'eau potable) alimentant la commune est élevée et un grand soin est porté à l'assainissement et l'entretien du réseau. Les grosses pompes ont été récemment refaites à neuf, et un contrôle des fuites a été réalisé en 2015 par une entreprise spécialisée.

Par ailleurs, la commune est exemplaire dans sa gestion des eaux pluviales : elle s'est dotée d'un plan général d'évacuation des eaux qui est entièrement mis en œuvre, et le système séparatif des eaux pluviales et des eaux usées est entièrement réalisé.

## L'action se poursuit

La connexion du réseau d'eau avec Etoy est prévue pour 2016.

Il est également prévu que la commission Agenda 21 organise une action de sensibilisation.

## Que puis-je faire ?

Je préfère la douche au bain et j'installe des économiseurs d'eau pour robinets, pommeaux de douche et WC. J'évite également d'arroser mon gazon ou de laver ma voiture à grande eau.



# Bâtiments communaux et installations

**Engagement :** Favoriser la construction de bâtiments à standards énergétiques élevés.

## Enjeux

Le suivi énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public permet une meilleure connaissance des infrastructures communales, afin de mieux les gérer et de les optimiser. Grâce à des relevés réguliers des consommations thermiques et électriques, il est possible de détecter rapidement un dysfonctionnement des installations et de résoudre les problèmes de manière ciblée. Un tel suivi permet non seulement de constater l'évolution de la consommation énergétique de la commune mais d'en garder la maîtrise, en mettant en évidence le potentiel d'amélioration et en mesurant l'effet des actions entreprises. Les différentes consommations communales (thermique, électrique,...) peuvent également être comparées avec les valeurs limites et normes en vigueur ou avec les consommations d'autres communes.

## Que fait Lavigny ?

Une comptabilité énergétique avec le logiciel Enercoach a été mise en place pour l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales, afin de permettre un suivi annuel. La commune a choisi le contrat TerreSuisse de la Romande Energie pour tous les bâtiments communaux : il s'agit d'un courant électrique 100% suisse composé à 60% d'électricité hydraulique. Il y a des panneaux photovoltaïques sur le collège, installés depuis 15 ans, et le courant produit est réinjecté dans le réseau. L'onduleur a été remplacé en 2015. Le chauffage de la Maison de commune, le bâtiment le plus consommateur des bâtiments communaux datait d'environ 25 ans, il a été remplacé par une chaudière à gaz en 2015.

En matière d'éclairage public, toutes les lampes à vapeur de sodium ont été remplacées, des compteurs ont été installés et un suivi se fait. La gestion est réalisée par la SEFA dès 2015. A la maison de commune et à la salle de gym, les ampoules incandescentes ont été remplacées par des LEDs. La commune n'achète plus d'eau gazeuse pour les séances communales ; des carafes sont à disposition, et une machine pour gazéifier l'eau du réseau a été installée.

## L'action se poursuit

Sur la base des résultats de la comptabilité énergétique, un plan d'assainissement et d'optimisation des bâtiments communaux sera réalisé. Le projet de réhabilitation de la Maison des jeunes en logements se basera sur des critères de durabilité et intégrera ces critères dans l'appel d'offre. Enfin, des actions de sensibilisation aux économies d'eau dans les bâtiments sont prévues.

## Que puis-je faire ?

Je surveille mes consommations de chauffage, d'électricité, de gaz et d'eau chaude, ce qui me permet d'économiser aussi bien de l'énergie que de l'argent.



# Espaces naturels et biodiversité

**Engagement :** *Préserver les espaces naturels, la faune et la flore.*

## Enjeux

Les espaces naturels sont des lieux de vie qui occupent un rôle social fondamental : lieux de rencontre et d'échanges, terrains de jeux, espaces de pratiques sportives, festives et culturelles, cadres de détente et de sollicitation des sens (couleurs, parfums, bruit,...).

Certaines ressources naturelles comme la biodiversité ou la forêt fournissent des prestations indispensables au développement économique et social. La diversité biologique est un élément fondamental de la vie humaine. Beaucoup de milieux et d'espèces naguère répandus subissent une réduction massive de leurs aires de répartition et une baisse de leurs effectifs. Sur les quelques 40'000 espèces animales et végétales connues en Suisse, un tiers environ est menacé. Nos activités quotidiennes, les produits que nous consommons, que nous rejetons dans l'environnement, ont des répercussions sur les espèces végétales, animales et les écosystèmes.

## Que fait Lavigny ?

A l'Est du village, se trouve «La Gouille», un petit étang qui a la particularité de disparaître presque totalement de la fin du printemps à la fin de l'automne. Il est classé « site de grande valeur écologique » d'importance nationale, en raison de ses richesses écologiques. C'est pourquoi la Municipalité interdit d'accéder à ce biotope en voiture durant plusieurs mois chaque année. Ceci permet le passage d'oiseaux migrateurs (comme les échassiers, les cigognes et les canards) et facilite également la reproduction des reptiles et des batraciens. De nombreux biologistes de l'Etat de Vaud y viennent observer un grand nombre d'espèces rares.

## L'action se poursuit

Afin de sensibiliser et encourager le jeune public et les citoyens à sauvegarder la diversité des arthropodes et principalement des insectes utiles, la commission Agenda 21 a prévu d'organiser la création d'un hôtel à insectes au printemps 2017.

## Que puis-je faire ?

Dans mon jardin, j'utilise des produits d'entretien naturels, je vérifie que je ne plante pas d'espèces invasives, et j'installe des nichoirs pour les oiseaux.



# Une démarche d'amélioration continue

Une démarche de développement durable favorise l'émergence et la mise en œuvre des meilleures solutions pour viser à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement dans un lieu donné. Le succès dépend autant du respect des principes fondamentaux du développement durable que de la qualité du processus.

En Suisse, nous consommons presque trois fois plus de prestations environnementales et de ressources qu'il ne le faudrait pour pouvoir être durables, comme le montre le calcul de l'empreinte écologique.

C'est pourquoi une démarche de développement durable n'est pas un plan d'actions unique établi une fois pour toutes, mais un processus d'amélioration continue qui permet, à chaque tour de roue, de se rapprocher d'un développement durable. Elle devrait peu à peu s'intégrer entièrement dans les structures et processus politiques existants de la commune.

## **Suite de la démarche à Lavigny**

Dans leur déclaration d'engagement sur la voie du développement durable, les autorités de Lavigny se sont engagées à contrôler régulièrement la mise en œuvre des objectifs au moyen d'indicateurs, ainsi qu'à répéter régulièrement l'analyse de la politique communale en matière de développement durable.

Pour poursuivre sa démarche de développement durable, la commune de Lavigny va mettre en œuvre les actions prioritaires de son plan d'actions Agenda 21 et énergie 2016-2020. La commune va mettre l'accent sur l'obtention du label Cité de l'énergie et se consacrer en priorité aux actions en lien avec l'énergie, la mobilité et le climat.





# Sources

*Accueil parascolaire et mise en œuvre de l'école à journée continue*, Etude, Barbara Mali de Kerchove, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Ville de Lausanne, novembre 2012

*Actions pour la durabilité dans les communes*, Guide et recueil de fiches, Jalon n°9, Unité de développement durable, Etat de Vaud, décembre 2011

*Communiquer le développement durable : guide pratique*, Office fédéral du développement territorial (ARE), Direction du développement et de la coopération (DDC), 2007

*Concepts énergétiques pour les communes vaudoises*, Guide et recueil de fiches, Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), Etat de Vaud, août 2009

*Des critères de qualité pour le développement durable*. Aide à l'orientation pour les acteurs du développement durable dans les collectivités publiques, ARE, octobre 2005

*Empreinte écologique en Suisse*, Statistiques Suisse

*Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes : guide pratique*, Office fédéral du développement territorial (ARE), 2007

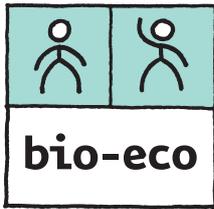
*L'avenir que nous voulons*, Office fédéral du développement territorial (ARE), 2013

*Stratégie pour le développement durable 2012-2015*, Conseil fédéral suisse, Office fédéral du développement territorial (ARE), janvier 2012



# Impressum

## Mandataire



### **Bio-Eco Sàrl**

Rue des Laurelles 6 · CP 38 · 1304 Cossonay  
021 861 00 98 · [info@bio-eco.ch](mailto:info@bio-eco.ch) · [www.bio-eco.ch](http://www.bio-eco.ch)

## Mandant



### **Commune de Lavigny**

Administration communale  
Rue de l'Eglise 2 · 1175 Lavigny

## Rédaction :

Sophie Borboën, Bio-Eco Sàrl, Cossonay, Juin 2016

En collaboration avec Christian Grin, Municipal Agenda 21 de Lavigny

